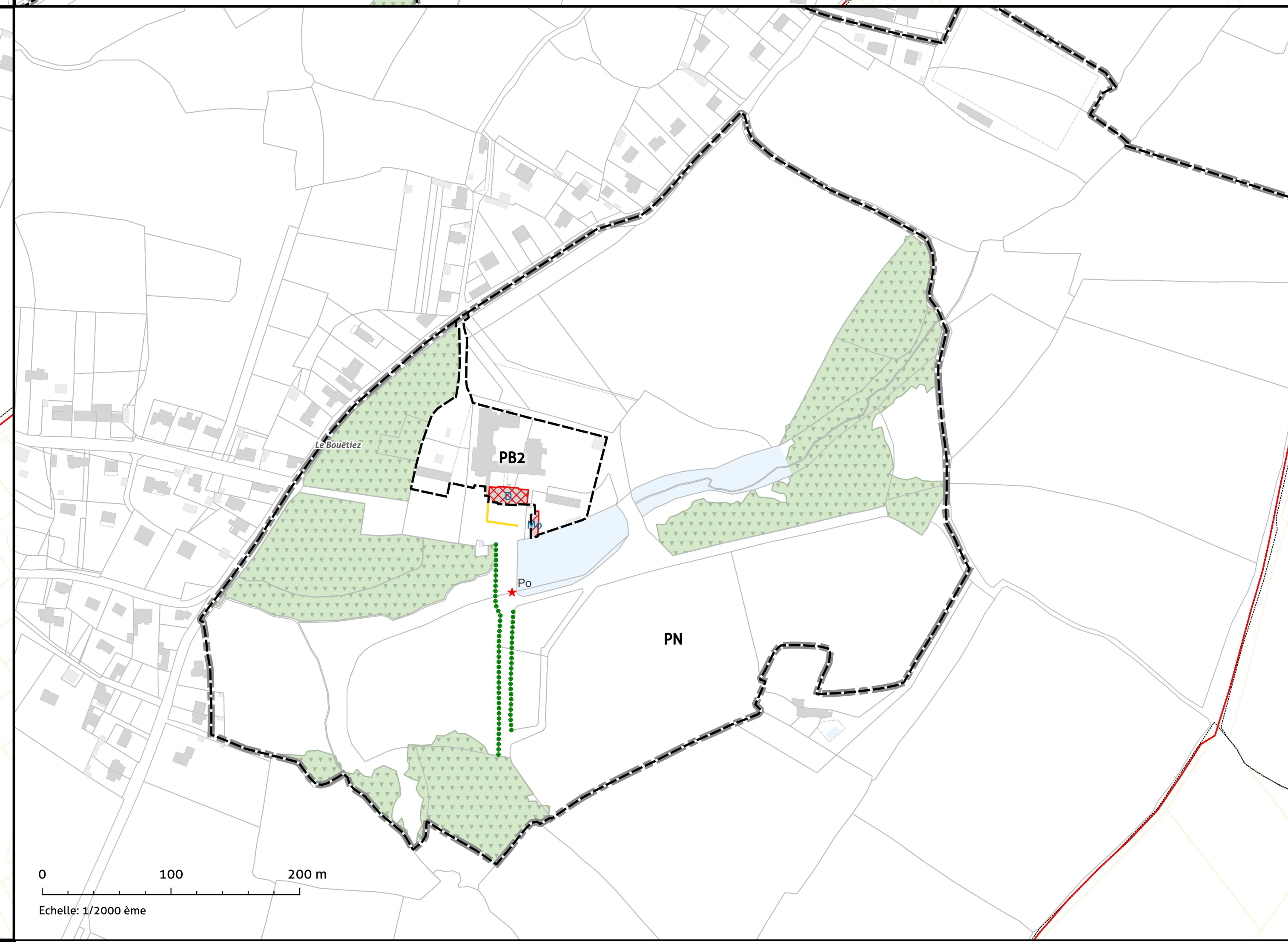
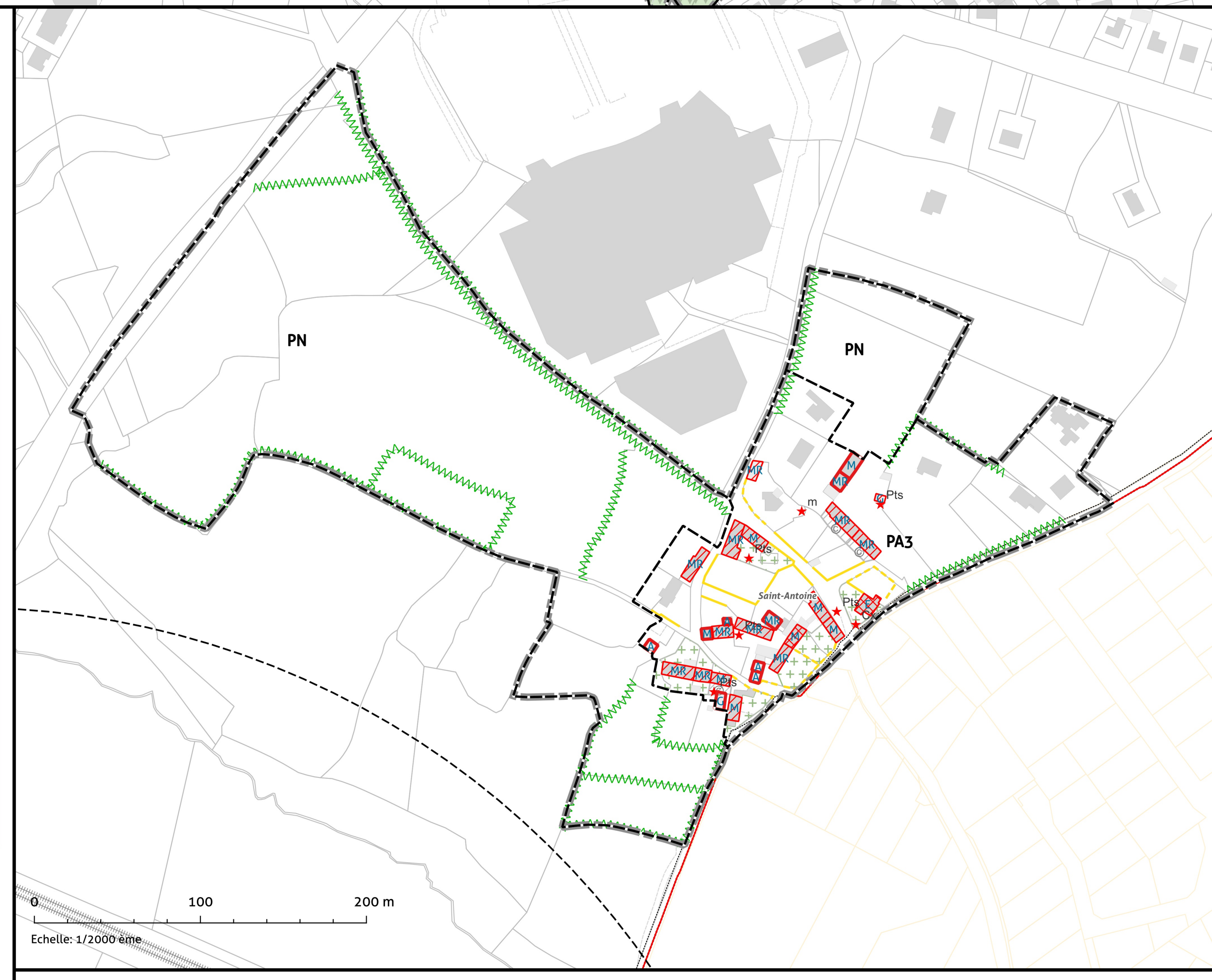


Commune d'Hennebont
 Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (A.V.A.P.)

Les écarts
 Modification simplifiée n°1
 Approuvée le 26 février 2026

Date: 2016-01-16



Codification du patrimoine bâti

code	Typologie du bâti	code	Attribut complémentaire
A	Ancêtre	S	ou étage non ordonné
D	Demeure, hôtel, manoir, château	AD	Art déco
E	Equipements et bâtiments communaux	AN	Art nouveau
G	Garage, hangar, garage, dépendance, four à pain	NB	Néo-bauhaus
I	Immeuble	P	Pignon sur rue
L	Lavoir	PB	Pan de bois
M	Maison	R	Ruralité
Mu	Moulin	T	Tripartite
P	Pavillon		
T	Tour		
V	Villa		

Légende:

- Périmètre de l'A.V.A.P.
- Limites de secteur
- Monument historique classé
- Monument historique inscrit
- Sol protégé au titre des Monuments historiques
- Périmètre de 500 mètres autour des Monuments historiques
- 1ère catégorie : Patrimoine bâti protégé exceptionnel ou particulier
- 2ème catégorie : Patrimoine typique ou remarquable
- 3ème catégorie : Immeuble constitutif de l'ensemble urbain ou d'accompagnement
- Immeuble non repéré comme patrimoine
- Éléments architecturaux particuliers
- Murs de clôtures ou parties de clôtures, soutènements à conserver
- Clôtures ou parties de clôtures ajourées à conserver
- Ouvrage d'art
- Alignements imposés
- Passage publics ou privés à maintenir
- Espaces libres urbains à dominante minérale: cours
- Espaces libres urbains à dominante minérale: rues et places
- Parcs et masses boisées
- Jardins d'agrément
- Rideaux d'arbres et haies
- Arbres alignés
- Arbres isolés
- Rempart
- Accès
- Chemin de Hingair
- Carrière de Polvern

code Détails

- Ab Abreuvoir
- Ba Bassin
- Cx Croix
- Es Escalier
- Fp Four à pain
- Ft Fontaine
- La Lavoir
- m Monument
- P Porte
- Ph Point
- Por Portail
- Pi Pigeonnier
- Ps Pressoir
- Plais Plais
- Sc Sculpture
- So Source
- Tb Tombe
- To Tour